

FONDATION SOCIALE DE LA VILLE DE MARTIGNY

La Fondation sociale a été fondée en 1998 dans le but de venir en aide aux personnes nécessiteuses domiciliées sur le territoire de la commune de Martigny. Elle est constituée d'un conseil de fondation qui décide de l'octroi des prestations.

La fondation sociale est politiquement et confessionnellement neutre. Les contributions sont non remboursables et sous forme d'argent. Elles servent à améliorer durablement la situation personnelle et financière des requérants ou à leur permettre de surmonter des difficultés financières exceptionnelles.

Toutes les personnes domiciliées à Martigny, indépendamment de leur origine et de leur nationalité, peuvent demander une aide individuelle auprès de la Fondation sociale. **La Fondation sociale soutient directement les personnes et les familles touchées par la pauvreté.**

Les critères d'intervention sont :

■ Formation

Subsidiairement ou en complément des bourses et prêts d'honneur du canton et de la commune, une aide financière peut être accordée à des personnes désireuses de suivre une formation professionnelle.

■ Intégration des jeunes étrangers

Favoriser l'intégration sociale des étrangers, notamment en participant financièrement aux coûts d'abonnements à différentes sociétés locales (football, théâtre, etc ...)

■ Personnes âgées – familles dans la précarité

Subsidiairement ou en complément d'une rente AVS et de prestations complémentaires, une aide financière ponctuelle peut être procurée à des personnes âgées. Dans le même esprit, des familles dans la précarité peuvent elles aussi bénéficier d'un soutien financier ponctuel.

■ Maladie et handicap

Subsidiairement ou en complément des différentes assurances sociales (caisse maladie, AI, prestations complémentaires, etc ...), une aide financière ponctuelle peut être

attribuée pour des personnes malades ou à mobilité réduite.

Fondation Sociale de la Ville de Martigny

Case postale 176
1920 Martigny
027/721.26.18

